

COMMUNIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2011

LE DIALOGUE EST POSSIBLE AU TOGO : FAURE GNASSINGBE DOIT ANNONCER QU'IL NE SE REPRESENTE PAS EN 2015 !

Faure Gnassingbé doit se méfier des conseillers qui se soucient peu de son avenir politique au Togo en lui faisant opter pour des choix qui obscurcissent son avenir. Sa volonté d'employer l'unilatéralisme pour résoudre les problèmes ne peut que déboucher sur une autre forme d'unilatéralisme contre lui-même. Ce n'est qu'une question de temps si les réseaux et les agents des pays ex-coloniaux ne viennent pas lui faire le coup de Gbagbo ou de Kadhafi. Les termes sont repoussés tant que Faure Gnassingbé sert discrètement et confidentiellement les intérêts étrangers.

Mais comment le Togo peut-il se permettre d'avoir en 2015, une personnalité controversée que le peuple togolais a refusé de choisir par deux fois aux élections présidentielles, en 2005 et 2010 ? Il n'y a que les occidentaux qui savent légitimer le vrai « faux » gagnant au Togo dès lors que ce dernier travaille pour défendre leurs intérêts avant ceux du Peuple togolais. Mais avec le déballage sur les pratiques de la Françafrique, les changements opportunistes de la France comme en Tunisie ou ailleurs, rien n'est moins sûr pour le futur que la France, par souci de rupture, réelle cette fois, ne légitime pas Faure Gnassingbé en 2015. Une élection présidentielle française aura eu lieu bien avant en 2012. De cela peut-être dépendra l'avènement de l'alternance démocratique au Togo et la fin de la contre-vérité des urnes.

1. FAURE GNASSINGBE ORGANISE SA « MOUVANCE PRESIDENTIELLE »

En effet, Faure Gnassingbé vient coup sur coup de démontrer qu'il y a d'une part, collusion entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire et d'autre part qu'il n'arrive pas à respecter l'opposition en rénovant un Conseil Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) composé des membres de son réseau élargi.

En effet, il n'y a pas d'indépendance de certaines juridictions au Togo puisque le Tribunal n'a pas pris la peine de vérifier les informations publiées par Wikileaks¹. A la lecture des câbles diplomatiques publiés par cette institution, les informations transmises à Washington par l'ex-Ambassadeur des Etats-Unis au Togo, Mme Patricia Hawkins, font état que Kpatcha Gnassingbé, député et demi-frère de Faure Gnassingbé, se trouvait bien dans l'enceinte de l'Ambassade des Etats-Unis lorsqu'il été tout simplement livré par les responsables de l'Ambassade aux autorités togolaises. Il y a donc bien eu complot contre Kpatcha Gnassingbé et non le contraire, quel que soit le passé sulfureux et blâmable de ce dernier. Sa présomption d'innocence n'a pas été respectée.

En choisissant de condamner Kpatcha Gnassingbé et ses co-accusés sur des présomptions de coup d'Etat, Faure Gnassingbé ne fait que nettoyer ou neutraliser, un par un, tous les adversaires potentiels sur sa route vers l'usurpation des urnes en 2015. Le procès s'est déroulé dans le non-respect total des procédures de droit (non levée de l'immunité parlementaire et fausses accusation de flagrant délit), avec l'invention d'une jurisprudence de circonstance (non-compétence du Tribunal) et d'une condamnation sans que les preuves ne soient tangibles. Les avocats de la défense ne peuvent que constater une décision unilatérale des juges qui satisfait Faure Gnassingbé.

¹ Wikileaks, *Les différents cables*, 5 septembre 2011, voir < http://www.wikileaks.org/origin/109_0.html > accédé le 16 septembre 2011.

Mouvement Citoyen

Une telle attitude pourrait amener les partisans de Kpatcha Gnassingbé à choisir comme mode de résolution du conflit politico-familial, la voie du maquis, de l'informel et de la surprise. Il n'y a donc plus de dialogue mais bien guerre fratricide. Cela n'augure rien de bon en termes de sérénité et de paix au sein d'une armée divisée, a fortiori sur les citoyens togolais, les victimes collatérales. Le peuple togolais est de fait impuissant devant ceux qui se livrent à des combats sur des biens mal acquis qui appartiennent en fait au Peuple togolais mais allègrement confondus avec les biens de la famille Gnassingbé et ceux des intérêts étrangers. Il faut croire que le Togo ira mieux si la famille Gnassingbé faisait une traversée du désert volontaire.

C'est à ce titre qu'il faut douter sérieusement de la volonté de Faure Gnassingbé de créer les conditions de l'« *apaisement politique, de la recherche du consensus national pour la gestion des affaires publiques et de la conduite des grandes réformes au Togo* », une décision confirmée par décret lors du conseil des ministres du 14 septembre 2011². En effet, le pouvoir togolais a unilatéralement rénové un Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC). Cette décision est à louer.

Là où rien ne va plus, c'est que Faure Gnassingbé ne peut, sans être taxé d'autoritarisme, voire d'anti-démocrate, décider seul et comme il l'entend, de nommer une instance censée ramener un dialogue. Au fait, cela s'appelle, de l'obstruction au dialogue, un monologue donc. Faure serait-il un dictateur qui cache son jeu ? Faure Gnassingbé a bien le droit de choisir ceux, des Togolais et Togolaises qui se reconnaissent dans la mouvance présidentielle, mais il n'a pas le droit de nommer ceux qui ne se réclament pas de lui. La démocratie togolaise ne peut éclore dans ces conditions.

2. DIALOGUE ET DE CONCERTATION : UN CADRE PERMANENT DEPENDANT DE FAURE GNASSINGBE ?

Le décret du 14 septembre 2011 adopté en Conseil des ministres portant « *nomination des membres du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) rénové* » est incomplet. Faure n'a fait que choisir les membres de la mouvance présidentielle. Il s'agit entre autres des structures suivantes : RPT, UFC, CAR, RPR, ANC, CPP, PDR, CDPA ainsi que deux associations de la société civile, GF2D et REFAMP. Il faut constater que pour brouiller les pistes, Faure Gnassingbé a cité l'ANC alors que les positions officielles de ce parti étaient que le dialogue dit « *inclusif* » avec eux ne pouvait commencer que si certaines conditions étaient remplies, comme le retour à l'Assemblée nationale des députés exclus unilatéralement par Faure Gnassingbé.

Il appartient à tous les partis et associations qui ne se reconnaissent pas dans la mouvance présidentielle de Faure Gnassingbé de ne pas se faire bernier par cette nouvelle stratégie. Il s'agit en fait du parti unique élargi que Faure Gnassingbé tente de remplacer par « *dialogue inclusif* ». Le Togo a besoin pour dialoguer de deux camps avec des alternatives différentes. S'il n'y a qu'un camp unilatéralement choisi par Faure Gnassingbé et son réseau, il n'y a qu'une mouvance présidentielle.

Il importe donc que les partis qui ne se réclament pas de la mouvance présidentielle se retrouvent avec les mouvements citoyens ou associatifs qui ne se reconnaissent pas dans les choix unilatéraux de Faure Gnassingbé. Ce groupe qui pourra se former à partir des partis composant le Front Républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC) pourra compter sur des mouvements citoyens qui ne se reconnaissent pas dans la mouvance présidentielle.

² Communiqué de la Présidence togolaise (2011). «Le CPDC rénové : un panel représentatif pour mener à bien le dialogue inclusif », voir <http://www.presidencetogo.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1834&Itemid=32> accédé le 16 septembre 2011.

3. RECOMMANDATIONS PRAGMATIQUES

Aussi, le CVU-TOGO-DIASPORA qui n'est pas dans la mouvance présidentielle :

1. approuve le principe de structuration du Conseil Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) sur une base démocratique et non unilatérale. Faure Gnassingbé en choisissant la composition empêche tout dialogue et promeut le monologue inclusif ;
2. demande à Faure Gnassingbé, s'il aime le Peuple togolais et veut retrouver les voies d'une démocratie apaisée, de respecter ceux qui ne partagent pas son mode de gouvernance et son unilatéralisme dans les nominations des membres du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC).
3. suggère pour apaiser politiquement le pays, de rechercher les chemins qui mènent à un retour du consensus national, la vérité des urnes, la vérité des comptes dans la gouvernance des affaires publiques. Ainsi, Faure Gnassingbé devrait annoncer de manière unilatérale et irrévocable, sa non-candidature aux élections présidentielles de 2015³.
4. constate que la conduite des grandes réformes au Togo ne pourra pas se faire efficacement sans la Diaspora. Les Togolais de l'extérieur rappellent à Faure Gnassingbé qui refuse toujours de les recenser (mais pense le faire à partir de 2013) qu'il se préoccupe pourtant avec intérêt, avec le concours des institutions des Nations Unies, de compter à combien s'élèvent les transferts d'argent des citoyens togolais vers le Togo. Il faut espérer que ce n'est pas pour faire main basse sur les transferts d'argent de la Diaspora togolaise. Il s'agira alors unilatéralement d'un transfert inclusif qui précèdera le fameux « dialogue inclusif »

4. CONCLUSION

En annonçant qu'il ne se représente pas aux élections présidentielles, Faure Gnassingbé ouvrira une ère de retour de la confiance, propice pour relancer les discussions avec les partis de la mouvance présidentielle et les partis de l'alternance sans oublier les mouvements citoyens et les associations ne partageant pas les options de la mouvance présidentielle.



Coordonnateur général
Dr Yves Ekoué AMAÏZO

³ Voir Analyse du cvu-togo-diaspora en préparation et portant sur « Réussir le dialogue inclusif : Faure Gnassingbé ne peut pas se présenter en 2015 » avant fin septembre 2011.